



SESSION SPÉCIALE DU 12 JUIN 2013

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Madame	Danielle Morin	Siège #4

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1517-2013

Suivant la proposition de: Réal Payette  
Dûment appuyée par: Noël Lefebvre  
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROJET DE GARDERIE PRIVÉE SUBVENTIONNÉE

No: 1518-2013

CONSIDÉRANT QUE les représentants d'une entreprise privée, la garderie du Cocon au papillon, envisagent de déposer une demande pour une garderie subventionnée qui serait établie à Ste-Marcelline-de-Kildare.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a annoncé l'émission de nouvelles places subventionnées qui seront accordées dans la MRC de Matawinie.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal considère que la présence d'un tel établissement dans notre municipalité représente un avantage majeur pour la population marcellinoise et avoisinante.



SESSION SPÉCIALE DU 12 JUIN 2013

CONSIDÉRANT les exigences préalables du ministère quant au dépôt d'une demande de permis de garderie.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :

Le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare confirme qu'il existe plusieurs terrains vacants et/ou construits sur son territoire, répondant aux normes et exigences du ministère, pouvant accueillir la nouvelle garderie et s'engage à donner les autorisations nécessaires (dérogations mineures, changements de zonages, etc,...) pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1519-2012

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre  
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h05.

---

M. Gaétan Morin  
Maire

Mme Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière